Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evaluation de la loi sur la promotion économique vaudoise

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport d'évaluation 1999-2004 de la promotion économique cantonale - confié à la Société Evaluanda de Genève - et a autorisé sa publication et sa mise en consultation auprès des organismes concernés. Il a également pris acte qu'un rapport complémentaire - contenant des propositions de mesures correctrices - lui sera soumis pour approbation par le Département de l'économie avant sa transmission au Grand Conseil.

Cette étude répond à une exigence de la loi cantonale sur la Promotion Economique de 1999 qui prévoit que "le Conseil d'Etat fait procéder régulièrement, par un organisme indépendant, à l'évaluation des effets de l'efficacité des mesures prises en application de la législation dans un rapport mis à disposition du Grand Conseil".

Le périmètre d'évaluation retenu comprend le secteur promotion économique du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), le Développement Economique Vaudois (DEV), les communautés d'intérêts régionales, l'Association pour l'innovation et les technologies, soit les partenaires composant le guichet entreprise cantonal. Les constatations principales émanant du rapport peuvent se résumer en trois synthèses:

- les prestations de la promotion économique sont adaptées aux besoins de l'économie et répondent aux objectifs fixés, à savoir l'appui à l'internationalisation des entreprises et au transfert de technologies; elles s'avèrent appréciées des entreprises et délivrées de manière efficace, transparente et rapide;

- l'organisation de la promotion économique est trop complexe. La multiplicité des partenaires génère une confusion au niveau de l'image, compromettant la visibilité du guichet entreprise. Sur le plan des ressources humaines et financières, la productivité

et l'efficience doivent être améliorées;

- la gouvernance du système est complexe. De nombreux comités et directions opérationnelles sont en place, nécessitant un grand effort de coordination pour mener une politique cohérente. Pour pallier ce dysfonctionnement, la mise en place d'une direction unique serait souhaitée.

Le Département de l'économie estime que ces recommandations sont pertinentes pour la plus grande part et qu'un travail en profondeur doit être entrepris pour les mettre en oeuvre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 avril 2005

DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 10 - le rapport d'évaluation peut être consulté sur le site www.economie.vd.ch